

Absents: - 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de JRRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, MM. Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mmes Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Isabelle RAGOZIN, MM. Pierre TETEVIDE, Léon MARIN, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Michel LARRETCHÉ, Mmes Marie-Hélène GOYA, Véronique TELLECHEA, Valérie ANDIAZABAL, Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, MM. Beñat EXPOSITO, Jean TELLECHEA, Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, Isabelle ECHEVERRIA, M. ELIZONDO.

Pouvoirs :

M. Martin TELLECHEA donne pouvoir à Melle Véronique TELLECHEA  
M. Didier PICOT donne pouvoir à Madame le Maire  
Mme Thérèse HALSOUET donne pouvoir à M. Beñat ELIZONDO

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

## **OBJET: Fonds de concours communautaire pour la gestion des forêts communales**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations du 29 juin 2006 et du 15 juin 2007 du Conseil Communautaire fixant les conditions de répartition des participations de la Communauté de Communes aux programmes d'investissement menés par les communes au titre des programmes suivis par le CNF, de la sécurité et de la protection incendie.

Après avis favorable de la Commission des Finances du 17 mars 2009, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ARRÊTER le montant des dépenses mandatées au titre du programme 2007 à 65.711,01 " TTC,
- D'AUTORISER Madame le Maire à solliciter le versement du fonds de concours communautaire correspondant.

Votes pour : 29

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,